

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES DE NORMANDIE (ROUEN)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1142-1, L. 1142-2, L. 1142-4 à L. 1142-8, R. 1114-1 à R. 1114-4 et R. 1142-4-1 à R. 1142-18 et D. 1142-1 et suivants ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

Vu le décret n°2012-298 du 2 mars 2012 modifiant le dispositif de règlement amiable des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;

Vu le décret n°2014-19 du 9 janvier 2014 portant simplification et adaptation des dispositifs d'indemnisation gérés par l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ;

Vu le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

Vu la décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu l'appel à candidatures permanent ouvert par l'ARS pour renforcer la représentation des usagers au sein des deux CCI normandes dont celle de Rouen ;

Vu la candidature de Monsieur Thierry PARIN déposée sur la plateforme démarches simplifiées le 20 septembre 2024 et l'accord de l'association ABF recueilli le 3 février 2025 ;

Vu les attestations du 10 janvier 2025 du président de l'Union régionale UFC de Normandie transmises par courriel le 14 janvier 2025 et le 28 janvier 2025, proposant les candidatures de Monsieur Jean-Marc PAVARD et de Monsieur Jean-Marc KILLIAN en tant que représentants des usagers à la CCI de Rouen ;

Considérant les propositions de désignation transmises par les associations et organisations concernées, ainsi que les avis recueillis conformément à l'article R. 1142-5 du code de santé publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition de la commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales de Normandie (Rouen) est complétée ou modifiée comme suit :

I – Au titre de représentants d'usagers proposés par des associations d'usagers du système de santé ayant fait l'objet d'un agrément :

- Monsieur Thierry PARIN est désigné en tant que titulaire ;
- Monsieur Jean-Marc PAVARD est désigné en tant que 1^{er} suppléant de Monsieur Thierry PARIN ;
- Monsieur Jean-Marc KILLIAN est désigné en tant que 2^{ème} suppléant de Monsieur Thierry PARIN.

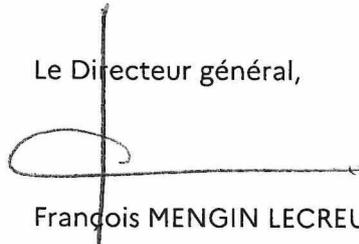
ARTICLE 2 : Le mandat des membres est de trois ans.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via « Télécours citoyens » www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 3 / 02 / 2025

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGENES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES (ROUEN)

I – Au titre de représentants d’usagers proposés par des associations d’usagers du système de santé ayant fait l’objet d’un agrément au niveau régional dans les conditions prévues à l’article L 1114-1 ou ayant fait l’objet d’un agrément national et ayant une représentation au niveau régional :

TITULAIRE	Monsieur Jean-Yves TOUCHAIS, proposé par le comité départemental de Seine-Maritime de la Ligue contre le Cancer ;
1 ^{er} SUPPLÉANTE	Madame Isabelle LANDREAU, proposée par le comité départemental de Seine-Maritime de la Ligue contre le Cancer ;
2 ^{ème} SUPPLÉANT	en attente de désignation.
TITULAIRE	Madame Brigitte BROUT, proposée par l’Union régionale des associations familiales (URAF) de Normandie ;
1 ^{er} SUPPLÉANT	Madame Katherine COEUFF, proposée par l’Union régionale des associations familiales (URAF) de Normandie ;
2 ^{ème} SUPPLÉANTE	en attente de désignation.
TITULAIRE	Monsieur Thierry PARIN, Proposé par l’Union régionale UFC de Normandie ;
1 ^{er} SUPPLÉANT	Monsieur Jean-Marc PAVARD, Proposé par l’Union régionale UFC de Normandie ;
2 ^{ème} SUPPLÉANT	Monsieur Jean-Marc KILLIAN, Proposé par l’Union régionale UFC de Normandie.

II- Au titre des professionnels de santé :

1) Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral :

TITULAIRE	Monsieur le Docteur Marc DURAND-REVILLE, désigné après avis de l’Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux (URML) de Normandie ;
1 ^{er} SUPPLÉANT	Monsieur le Docteur Michel GILLERON, désigné après avis de l’Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux (URML) de Normandie ;
2 ^{ème} SUPPLÉANT	en attente de désignation.

2) Un praticien hospitalier :

TITULAIRE	Madame le Docteur Sophie BOYER, désignée après avis de l’Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers ;
-----------	--

1^{er} SUPPLÉANT en attente de désignation ;
2^{ème} SUPPLÉANT en attente de désignation.

III – Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

1) – Un responsable d'établissement public de santé :

TITULAIRE Madame Camille ABOKI,
proposée par la Fédération hospitalière de France (FHF) de Normandie ;
1^{er} SUPPLÉANTE Madame Amélie COLIN,
proposée par la Fédération hospitalière de France (FHF) de Normandie ;
2^{ème} SUPPLÉANT en attente de désignation.

2) Deux responsables d'établissements de santé privés :

- Etablissement à but privé lucratif

TITULAIRE Madame Clothilde DUBRAY-VAUTRIN,
désignée par la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) de Normandie ;
1^{er} SUPPLÉANT en attente de désignation ;
2^{ème} SUPPLÉANT en attente de désignation.

- Etablissement à but privé non lucratif

TITULAIRE en attente de désignation ;
1^{er} SUPPLÉANT en attente de désignation ;
2^{ème} SUPPLÉANT en attente de désignation.

IV – Le directeur l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou son représentant ;

TITULAIRE Monsieur Sébastien LELOUP,
Directeur de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux, des
affections iatrogènes et des infections nosocomiales, ou son représentant.

V – Au titre des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2 :

TITULAIRE Madame Céline MERVILLE,
représentante de la MMA ;
1^{er} SUPPLÉANT Monsieur Pierre BELAN,
représentant de la MACSF ;
2^{ème} SUPPLÉANTE Madame Maéva ROBICHON,
représentante d'AXA France.

VI – Au titre des personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels :

TITULAIRE Maître Anne VERVISCH,
 avocat honoraire ;
1^{er} SUPPLÉANT en attente de désignation ;
2^{ème} SUPPLÉANT en attente de désignation.

TITULAIRE Monsieur le Docteur Cyril GRICOURT,
 médecin urgentiste et médecin légiste ;
1^{er} SUPPLÉANT Monsieur le Docteur Jean-Paul WIELICZKO,
 médecin expert du dommage corporel ;
2^{ème} SUPPLÉANT en attente de désignation.